

Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 5 Septembre 2024 à 18 h 30

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Maire

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe - RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck — BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien -
COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Quorum : le quorum de 6 est atteint

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du 15 mai 2024,
- Décision modificative n° 1 – virement de crédits Budget Commune M57,
- Décision modificative n°2 – virement de crédits Budget Commune M57,
- Tarif des coupes affouagères 2024-2026
- Approbation d'un protocole d'accord transactionnel concernant la demande d'indemnisation de l'EURL AUBERGE VDP,
- Modification du montant du loyer du logement communal au 50 Route de la Touche à compter du 1^{er} octobre 2024.

Délibérations adoptées : 14-2024 ; 15-2024 ; 16-2024 ; 17-2024 ; 18-2024

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le PV du 15 mai 2024. Aucune remarque, le Conseil Municipal approuve ce Procès-Verbal

Décision modificative n° 1 – virement de crédits Budget Commune M57

DM n° 14-2024

Le Maire rappelle que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2024, le solde d'exécution excédentaire en section d'investissement n'a pas été repris. Le Maire propose les virements de crédits :

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	615231	Voiries	+ 109 685,77 €

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	- 109 685,77 €

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
001	001	Solde d'exécution en section d'investissement	+ 109 685,77 €

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 109 685,77 €

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants est d'accord pour procéder à ce virement de crédits.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 10/10

Décision modificative n° 2 – virement de crédits Budget Commune M57

DM n° 15-2024

Le Maire rappelle que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2024, l'article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance du chapitre 66 – Charges financières n'a pas été assez budgétisé. C'est pourquoi, Le Maire propose le virement de crédits :

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1,00 €

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	615231	Voiries	- 1,00 €

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants est d'accord pour procéder à ce virement de crédits.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 10/10

Tarif des coupes affouagères 2024-2026

DM n° 16-2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délivrance de coupes affouagères qui seront exploitées du 15/11/2024 au 31/12/2026. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer le prix de la coupe de bois.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, fixe le prix de la coupe affouagère à 140 €.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 10/10

Approbation d'un protocole d'accord transactionnel concernant la demande d'indemnisation de l'EURL AUBERGE VDP

DM n° 17-2024

Le Gérant de l'EURL AUBERGE VDP désignée EURL AV sollicite la commune pour une demande d'indemnisation suite à la perte d'exploitation causée par les travaux de voirie de l'aménagement de la traverse du village et des parkings.

Considérant que le préjudice doit être anormal et spécial au sens de la jurisprudence administrative et avoir un lien direct, actuel et certain avec les travaux, il a été examiné par le Conseil Municipal et proposé un montant d'indemnisation au commerçant demandeur.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, décide d'indemniser à hauteur de 3 000 € l'EURL AUBERGE VDP en réparation du préjudice subi pendant les travaux d'aménagement de la traverse du village, d'approuver le protocole d'accord transactionnel et d'autoriser le Maire à signer ce protocole et tout acte y afférent.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Modification du montant du loyer logement communal situé au 50 Route de la Touche à compter du 1^{er} octobre 2024 **DM n° 18-2024**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un jardin clôturé pour ce logement communal et propose donc de modifier le montant du loyer à compter du 1er octobre 2024.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération, à l'unanimité des votants fixe le montant du loyer à 530 € + 20 € de charges locatives (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM et entretien cheminée) au 1^{er} octobre 2024.

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 10/10

Questions diverses :

Coupes de bois :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a 14 inscrits donc les inscriptions sont closes. Florian BRACHET va appeler la personne de l'ONF pour délimiter les lots. Le tirage se fera ultérieurement en présence des demandeurs pour l'attribution des lots.

Remise des colis/Animation : Le Conseil Municipal décide de remettre les colis le Samedi 7 Décembre 2024 à 15 h 00. Brigitte RENARD s'est occupée de trouver l'animation.

Logements communaux : Suite au départ de deux locataires : le premier logement a été reloué immédiatement.

Le second logement a eu un dégât des eaux. Des devis de réparation ont été établis. Il sera remis à la location dès que les travaux seront effectués. L'employé communal s'occupera des peintures de rafraîchissement de ce logement.

Cérémonie du 11 novembre : Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie est à 11 h 30 et que la présence des élus est souhaitée sauf en cas de force majeure.

Plantations traverse : Le Conseil Municipal décide de faire une première réunion de travail le lundi 23 septembre à 18 heures pour évaluer les besoins et les lieux.

Une seconde réunion sera organisée, en présence des administrés volontaires, dans un second temps pour la programmation des plantations.

Bassin : Le Conseil Municipal décide de sabler les margelles du bassin.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19 h 15.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL



La Secrétaire de Séance
Brigitte RENARD